

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/08/2024 - 9584 - 2008 B 01013 - 434 491 361 - SARL CARRIERE COMMUNICATION

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce

Bilan

de Dijon
le 06 AOUT 2024
sous le n° B 9584

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	40 385	15 828	24 557	15 167
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	526 532		526 532	526 755
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	566 917	15 828	551 089	541 922
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	275 156		275 156	152 486
Personnel	140		140	
Etat, Impôts sur les bénéfices				18 588
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 977		2 977	5 808
Autres créances	2 367 805		2 367 805	1 935 867
<i>Divers</i>				
Disponibilités	14 849		14 849	46 708
Charges constatées d'avance	531		531	2 420
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 661 458		2 661 458	2 161 876
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 228 375	15 828	3 212 547	2 703 799

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	525 000	525 000
Réserve légale	52 500	32 500
Autres réserves	1 162 400	873 400
Report à nouveau	387 276	386 547
Résultat de l'exercice	336 965	309 729
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 464 140	2 127 176
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires	50	126
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	50	126
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	604 310	483 310
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 352	17 161
Personnel	28 436	34 572
Organismes sociaux	5 656	2 835
Etat, Impôts sur les bénéfices	40 074	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	45 444	37 035
Autres dettes fiscales et sociales	1 085	914
Dettes fiscales et sociales	120 695	75 356
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		670
TOTAL DETTES	748 406	576 623
TOTAL PASSIF	3 212 547	2 703 799

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	388 975,00	100,00	343 439,30	100,00	45 535,70	13,26
Autres produits	47,60	0,01	2 244,96	0,65	-2 197,36	-97,88
Total	389 022,60	100,01	345 684,26	100,65	43 338,34	12,54
CONSOMMATION M/SES & MA						
Autres achats & charges externes	79 033,40	20,32	86 950,10	25,32	-7 916,70	-9,10
Total	79 033,40	20,32	86 950,10	25,32	-7 916,70	-9,10
MARGE SUR M/SES & MAT	309 989,20	79,69	258 734,16	75,34	51 255,04	19,81
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	1 017,29	0,26	1 996,72	0,58	-979,43	-49,05
Salaires et Traitements	123 995,77	31,88	112 593,77	32,78	11 402,00	10,13
Charges sociales	60 396,32	15,53	51 808,86	15,09	8 587,46	16,58
Amortissements et provisions	6 028,33	1,55	5 018,05	1,46	1 010,28	20,13
Autres charges	7,18		1 024,18	0,30	-1 017,00	-99,30
Total	191 444,89	49,22	172 441,58	50,21	19 003,31	11,02
RESULTAT D'EXPLOITATION	118 544,31	30,48	86 292,58	25,13	32 251,73	37,37
Produits financiers	330 159,11	84,88	275 026,32	80,08	55 132,79	20,05
Charges financières	182,56	0,05	9 331,16	2,72	-9 148,60	-98,04
Résultat financier	329 976,55	84,83	265 695,16	77,36	64 281,39	24,19
RESULTAT COURANT	448 520,86	115,31	351 987,74	102,49	96 533,12	27,43
Produits exceptionnels	10 822,00	2,78			10 822,00	
Charges exceptionnelles	40 073,00	10,30	5 140,00	1,50	34 933,00	679,63
Résultat exceptionnel	-29 251,00	-7,52	-5 140,00	-1,50	-24 111,00	469,09
Participation des salariés	23 709,00	6,10	17 259,00	5,03	6 450,00	37,37
Impôts sur les bénéfices	58 596,00	15,06	19 860,00	5,78	38 736,00	195,05
RESULTAT DE L'EXERCICE	336 964,86	86,63	309 728,74	90,18	27 236,12	8,79

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL CARRIERE COMMUNICATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 3 212 547 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 336 965 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur

Règles et méthodes comptables

Titres de participation

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	17 107	4 078		21 185
- Matériel de transport	302	10 048		10 350
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 559	1 292		8 851
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	24 967	15 418		40 385
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	534 255		7 723	526 532
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	534 255		7 723	526 532
ACTIF IMMOBILISE	559 222	15 418	7 723	566 917

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 418		15 418
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		15 418		15 418
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			7 723	7 723
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			7 723	7 723

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital – (2) Capitaux propres autres que le capital – (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus – (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés – (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé – (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DET SUR CHAQUE TITRE										
– Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS CAVES-CARRIERE	500	4 183	67,00	74	74			14 826	1 024	
SARL CARRIERE OGIER	561	31	75,00	421	421			40	31	
SCI 2C20 IMMO	1	9	67,00	1	1			27	9	
EURL GASSIN	1	-368	100,00	1	1			144	-81	
SCI NSG IMMO	1	-1	67,00	1	1			15	-1	
SARL ERSP	1	65	75,00	2	2					
– Participations (détenues entre 10 et 50%)										
SCI BORD DE MER	5	-186	37,50	2	2			98	-20	
SCI CCB IMMO	1	-82	44,70					32	-13	
B. RENSEIGNEMENTS GLO SUR LES AUTRES TITRES										
– Autres filiales françaises										
– Autres filiales étrangères										
– Autres participations français										
– Autres participations étrangèr										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 802	3 127		7 930
- Matériel de transport	193	673		866
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 805	2 228		7 033
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	9 800	6 028		15 828
ACTIF IMMOBILISE	9 800	6 028		15 828

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 646 609 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	275 156	275 156	
Autres	2 370 921	2 370 921	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	531	531	
Total	2 646 609	2 646 609	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES A ETABLIR	244 800
Total	244 800

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 525 000,00 euros décomposé en 525 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 748 406 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	50	50		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 352	23 352		
Dettes fiscales et sociales	120 695	120 695		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	604 310	604 310		
Produits constatés d'avance				
Total	748 406	748 406		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	604 310			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 604 310 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	17 471
BANQUE INTERETS COURUS	50
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	3 218
DETTES PROVIS. PR INT. SALARIES	23 709
PERSONNEL – AUTRES CHARGES A PAYER	1 509
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	1 156
CHARGES SOCIALES – CHARGES A PAYER	278
ETAT – AUTRES CHARGES A PAYER	547
Total	47 938

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	531		
Total	531		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 2 200 euros

Honoraires des autres services : 0 euros

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 598	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	224	
Reprises sur provisions et transferts de charge	9 000	
Total des produits exceptionnels	10 822	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 849	5 140
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 224	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	40 073	5 140
Résultat exceptionnel	-29 251	-5 140

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
CAVES CARRIERE	256 610
GASSIN 3 emprunts	229 371
BORD DE MER	260 800
Avals et cautions	746 781
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	746 781
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

CARRIERE COMMUNICATION
Société à responsabilité limitée au capital de 525 000 euros
Siège social : 9 rue d'Hauteville
21121 DAIX
434 491 361 RCS DIJON



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 juin 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 336 964,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	336 964,86 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	387 275,52 euros

Pour former un bénéfice distribuable de	724 240,38 euros
A titre de dividendes aux associés soit 0,20 euros par part	105 000,00 euros
Et le solde au compte "report à nouveau"	619 240,38 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 105 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à l'issue de l'assemblée.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

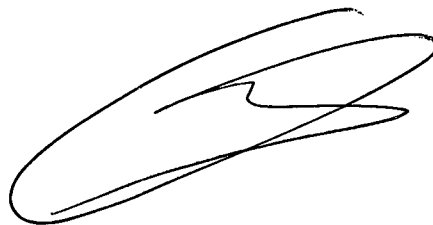
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Toutefois, une distribution exceptionnelle de 60 000 euros par prélèvement sur le compte « autres réserves » a été décidée le 30 décembre 2021.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

CARRIERE COMMUNICATION

Société à responsabilité limitée au capital de 525.000 euros
9 rue d'Hauteville
21121 Daix

R.C.S. Dijon 434 491 361

*Certifié conforme
à l'original*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

EOS

Société de commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Dijon

S.A.S. au capital de 1.000 €
R.C.S. Dijon 839 175 064
Code A.P.E. 6920Z
TVA FR 08 839 175 064 000 14

2 rue des Bons Enfants
21000 DIJON

Téléphone 03.80.51.46.85
Mobile 06.07.34.70.71
olivier.sarlin@secc-cac.fr

Aux associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CARRIERE COMMUNICATION** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « 6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 4 juin 2024



EOS
Olivier SARLIN
Commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	40 385	15 828	24 557	15 167
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	526 532		526 532	526 755
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	566 917	15 828	551 089	541 922
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	275 156		275 156	152 486
Personnel	140		140	
Etat, Impôts sur les bénéfices				18 588
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 977		2 977	5 808
Autres créances	2 367 805		2 367 805	1 935 867
<i>Divers</i>				
Disponibilités	14 849		14 849	46 708
Charges constatées d'avance	531		531	2 420
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 661 458		2 661 458	2 161 876
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 228 375	15 828	3 212 547	2 703 799

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	525 000	525 000
Réserve légale	52 500	32 500
Autres réserves	1 162 400	873 400
Report à nouveau	387 276	386 547
Résultat de l'exercice	336 965	309 729
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 464 140	2 127 176
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires	50	126
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	50	126
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	604 310	483 310
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 352	17 161
Personnel	28 436	34 572
Organismes sociaux	5 656	2 835
Etat, Impôts sur les bénéfices	40 074	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	45 444	37 035
Autres dettes fiscales et sociales	1 085	914
Dettes fiscales et sociales	120 695	75 356
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		670
TOTAL DETTES	748 406	576 623
TOTAL PASSIF	3 212 547	2 703 799

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	388 975,00	100,00	343 439,30	100,00	45 535,70	13,26
Autres produits	47,60	0,01	2 244,96	0,65	-2 197,36	-97,88
Total	389 022,60	100,01	345 684,26	100,65	43 338,34	12,54
CONSOMMATION M/SES & MA						
Autres achats & charges externes	79 033,40	20,32	86 950,10	25,32	-7 916,70	-9,10
Total	79 033,40	20,32	86 950,10	25,32	-7 916,70	-9,10
MARGE SUR M/SES & MAT	309 989,20	79,69	258 734,16	75,34	51 255,04	19,81
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	1 017,29	0,26	1 996,72	0,58	-979,43	-49,05
Salaires et Traitements	123 995,77	31,88	112 593,77	32,78	11 402,00	10,13
Charges sociales	60 396,32	15,53	51 808,86	15,09	8 587,46	16,58
Amortissements et provisions	6 028,33	1,55	5 018,05	1,46	1 010,28	20,13
Autres charges	7,18		1 024,18	0,30	-1 017,00	-99,30
Total	191 444,89	49,22	172 441,58	50,21	19 003,31	11,02
RESULTAT D'EXPLOITATION	118 544,31	30,48	86 292,58	25,13	32 251,73	37,37
Produits financiers	330 159,11	84,88	275 026,32	80,08	55 132,79	20,05
Charges financières	182,56	0,05	9 331,16	2,72	-9 148,60	-98,04
Résultat financier	329 976,55	84,83	265 695,16	77,36	64 281,39	24,19
RESULTAT COURANT	448 520,86	115,31	351 987,74	102,49	96 533,12	27,43
Produits exceptionnels	10 822,00	2,78			10 822,00	
Charges exceptionnelles	40 073,00	10,30	5 140,00	1,50	34 933,00	679,63
Résultat exceptionnel	-29 251,00	-7,52	-5 140,00	-1,50	-24 111,00	469,09
Participation des salariés	23 709,00	6,10	17 259,00	5,03	6 450,00	37,37
Impôts sur les bénéfices	58 596,00	15,06	19 860,00	5,78	38 736,00	195,05
RESULTAT DE L'EXERCICE	336 964,86	86,63	309 728,74	90,18	27 236,12	8,79

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL CARRIERE COMMUNICATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 3 212 547 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 336 965 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur

Règles et méthodes comptables

Titres de participation

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	17 107	4 078		21 185
– Matériel de transport	302	10 048		10 350
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 559	1 292		8 851
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	24 967	15 418		40 385
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	534 255		7 723	526 532
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	534 255		7 723	526 532
ACTIF IMMOBILISE	559 222	15 418	7 723	566 917

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 418		15 418
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		15 418		15 418
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			7 723	7 723
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			7 723	7 723

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital –(2) Capitaux propres autres que le capital –(3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus –(5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés –(7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé – (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DET SUR CHAQUE TITRE										
– Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS CAVES-CARRIERE	500	4 183	67,00	74	74			14 826	1 024	
SARL CARRIERE OGIER	561	31	75,00	421	421			40	31	
SCI 2C20 IMMO	1	9	67,00	1	1			27	9	
EURL GASSIN	1	-368	100,00	1	1			144	-81	
SCI NSG IMMO	1	-1	67,00	1	1			15	-1	
SARL ERSP	1	65	75,00	2	2					
– Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
SCI BORD DE MER	5	-186	37,50	2	2			98	-20	
SCI CCB IMMO	1	-82	44,70					32	-13	
B. RENSEIGNEMENTS GLO SUR LES AUTRES TITRES										
– Autres filiales françaises										
– Autres filiales étrangères										
– Autres participations français										
– Autres participations étrangèr										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 802	3 127		7 930
- Matériel de transport	193	673		866
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 805	2 228		7 033
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	9 800	6 028		15 828
ACTIF IMMOBILISE	9 800	6 028		15 828

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 646 609 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	275 156	275 156	
Autres	2 370 921	2 370 921	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	531	531	
Total	2 646 609	2 646 609	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES A ETABLIR	244 800
Total	244 800

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 525 000,00 euros décomposé en 525 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 748 406 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	50	50		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 352	23 352		
Dettes fiscales et sociales	120 695	120 695		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	604 310	604 310		
Produits constatés d'avance				
Total	748 406	748 406		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	604 310			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 604 310 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	17 471
BANQUE INTERETS COURUS	50
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	3 218
DETTES PROVIS. PR INT. SALARIES	23 709
PERSONNEL – AUTRES CHARGES A PAYER	1 509
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	1 156
CHARGES SOCIALES – CHARGES A PAYER	278
ETAT – AUTRES CHARGES A PAYER	547
Total	47 938

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	531		
Total	531		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 2 200 euros

Honoraires des autres services : 0 euros

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 598	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	224	
Reprises sur provisions et transferts de charge	9 000	
Total des produits exceptionnels	10 822	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 849	5 140
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 224	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	40 073	5 140
Résultat exceptionnel	-29 251	-5 140

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
CAVES CARRIERE	256 610
GASSIN 3 emprunts	229 371
BORD DE MER	260 800
Avals et cautions	746 781
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	746 781
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	